

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE MERCREDI 8 AVRIL 2020 – 19 HEURES**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue à huis clos le mercredi 8 avril 2020 à 19 h, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 avril 2020, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 17;

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2020-04-164**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**2020-04-165**

**3. RÈGLEMENT 1652-05-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – PROJET – DÉPÔT**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la mairesse Diane Lavoie dépose le projet du *Règlement 1652-05-2020 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances*.

**2020-04-166**

**4. RÈGLEMENT 1652-05-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'interdire les rassemblements lorsque cela est rendu nécessaire pour des raisons de sécurité publique, notamment lors de décret de l'urgence sanitaire par le gouvernement provincial, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**5. VARIA**

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2020-04-167**

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 21;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 8 avril 2020.

---

DIANE LAVOIE, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière